

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE CE 10^e JOUR DE JANVIER 2023 À 19H30**

Étaient présents : Monsieur François Berthiaume, maire
Monsieur John Bradley, conseiller
Monsieur Alain Lavallée, conseiller
Madame Annie Houle, conseillère
Monsieur Réal Déry, conseiller
Madame Marie-Claude Racine, conseillère
Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Madame Sylvie Burelle, directrice générale et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

R-1-2023 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Alain Lavallée, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-2-2023 Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2022

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 13 décembre 2022 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le procès-verbal du 13 décembre 2022 soit accepté tel que déposé.

R-3-2023 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget 2023

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget tenue ce 20^e jour de décembre 2022 ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine appuyé par monsieur Alain Lavallée et majoritairement résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget 2023 tenue le 20^e jour de décembre 2022 soit accepté tel que déposé.

R-4-2023 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 20 décembre 2022

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget tenue ce 20^e jour de décembre 2022 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland , appuyé par monsieur Réal Déry et majoritairement résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20^e jour de décembre 2022 soit accepté tel que déposé.

R-5-2023 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 292 097.51\$ soit acceptée tel que déposée.

R-6-2023 Rapport du C.C.U. du 14 décembre 2022

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14^e jour de novembre 2022;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

R-7-2023 P.I.I.A. – Karel Goulet

Attendu la demande de permis de monsieur Karel Goulet relativement à la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 310 933 du cadastre du Québec, sise au 311, rue Val d'Or ;

Attendu que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A. ;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-8-2023 P.I.I.A. – Karl Jeannotte

Attendu la demande de permis de monsieur Karl Jeannotte relativement à la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 311 030 du cadastre du Québec, sise au 691, rang des Trente ;

Attendu que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A. ;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Alain Lavallée et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-9-2023 Transport adapté – ARTM

Attendu que la municipalité se doit par la loi d'offrir un service de transport adapté sur son territoire ;

Attendu que l'ARTM, l'organisme mandaté par la municipalité pour fournir ce service, propose à la municipalité de renouveler l'entente pour l'année 2023 ;

Attendu que l'entente prévoit une contribution de 46 506\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu :

- D'informer l'ARTM que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire renouveler l'entente selon les termes proposés.
- D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, le renouvellement de cette entente.

**R-10-2023 Conciliation bancaire et rapport budgétaire trimestriel
31 décembre 2022**

Le conseil ayant pris connaissance des états budgétaires et de la conciliation bancaire pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2022 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu d'accepter le dépôt des rapports tels que présentés, en considérant que ces montants peuvent varier d'ici la préparation des états financiers effectués par les vérificateurs externes.

R-11-2023 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Alain Lavallée, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que la séance soit levée.



François Berthiaume
Maire



Sylvie Burelle
Greffière-trésorière et directrice générale

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par la résolution R-5-2023 et R-9-2023.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 11^e jour de janvier 2023.



Sylvie Burelle
Greffière-trésorière et directrice générale